



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 15/2019 :

Demande de crédit de CHF 120'000.—TTC destiné aux travaux de désaffectation d'une partie du cimetière d'Arzier avec la création d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir ainsi qu'à la réfection du cheminement piétonnier

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie avec Madame La Syndique Louise Schweizer en date du 3 septembre 2019 et à délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame La Syndique Louise Schweizer pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements.

Budget : Le montant total du préavis résulte de la comparaison de plusieurs offres. L'offre la plus avantageuse a été retenue.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement est prévu sur 20 ans. Cette durée paraît raisonnable.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié par la commission des finances.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 15/2019 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 15/2019 concernant une demande de crédit de CHF 120'000.—TTC destiné aux travaux de désaffectation d'une partie du cimetière d'Arzier avec la création d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir ainsi qu'à la réfection du cheminement piétonnier ;
2. D'accorder un crédit de CHF 120'000.—TTC pour le financement de ce projet ;
3. De financer ce dernier par la trésorerie ;
4. D'amortir ce projet sur 20 ans.

Arzier-Le Muids, le 3 septembre 2019

Demande de crédit de CHF 120'000.—TTC destiné aux travaux de désaffectation d'une partie du cimetière d'Arzier avec la création d'un Columbarium et d'un Jardin du souvenir ainsi qu'à la réfection du cheminement piétonnier

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,
Excusé

Méliné VINCENT

Didier HERMANN,

Vincent GRANDJEAN

Excusé

Jean-Marie WEYER
Rapporteur